

## AVIS DE PUBLICATION

Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Oise certifie que :

La décision du président n° 2024/TT/40/01 en date du 07/10/2024 créant les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise est publiée et est mise à disposition du public pour consultation dès ce jour :

Dans les locaux du Centre de Gestion de l'Oise à Beauvais – 2 rue Jean Monnet – PAE du TILLOY

Cette décision a été télétransmise en préfecture et est exécutoire à compter du .....  
, date de publication

Ces documents peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de leur publication.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour, le ..... , dans les locaux indiqués ci-dessus**

Fait à Beauvais,  
Le ...  
**Le Président,**

**Alain VASSELLE**